

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Autorité nationale des jeux

DECISION N° 2026-PR-018 DU 9 MARS 2026 PORTANT DESIGNATION DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

La Présidente de l'Autorité nationale des jeux,

Vu le règlement (UE) 2026/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Madame Eléonore CAMILLERI, cheffe de la mission juridique, est désignée déléguée à la protection des données de l'Autorité nationale des jeux.

Article 2 : Les coordonnées professionnelles de Madame Eléonore CAMILLERI sont : Autorité nationale des jeux - 11, boulevard Galliéni - 92130 Issy-les-Moulineaux (dpd@anj.fr).

Article 3 : La décision n°2018-P-020 du 21 septembre 2018 portant désignation du délégué à la protection des données est abrogée.

Article 4 : la présente décision sera publiée sur le site de l'Autorité nationale des jeux et portée à la connaissance de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Fait à Issy-les-Moulineaux, le 9 mars 2026

La Présidente de l'Autorité nationale des jeux

Isabelle FALQUE-PIERROTIN

Décision publiée sur le site de l'ANJ le 11 mars 2026